



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 21 (R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, E. Joly a donné pouvoir à JP. Condemine, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut)

Votes : Pour 20 – Contre 0 – Abstentions 1 (G.Dumas)

Date de convocation : 26 mai 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le 1^{er} juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Gonod S., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O. et MM Billoudet G., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Absents : Bornarel R. (arrivé à 20h55), De Crombrughe M.

Excusés : Mmes Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Joly E. (a donné pouvoir à Condemine JP.), Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 5 avril 2023

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (G. Dumas),

APPROUVE le procès-verbal de séance du 5 avril 2023.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,